

	
Délibération n° 31	Conseil Municipal du Lundi 12 avril 2021
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 91 - Autres domaines de compétences des communes.
<p>Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 01/04/2021</p> <p>Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 17 h 45)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 2 puis 1 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 17 h 45)</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 15/04/2021</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux.</b></p>
	<p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p>
	<p><b>Absent (s) excusé (s) : 1</b></p>
	<p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEURAIN (Arrivée à 17 h 45)</p>
	<p><b>Votants : 31</b></p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Adrien BACLET</p>
<p><b>Objet :</b> Présentation et validation du règlement intérieur des services</p>	
<p><b>Rapporteur :</b> Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Règlement Intérieur applicable à l'ensemble des services de la Ville d'Etaples-sur-Mer et du CCAS

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n°2019-828 du 06 Août 2019 relatif au projet de loi de transformation de

la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** la Commission n° 2 "Piloter un service public de qualité" réunie le 02 Mars 2021,

**Vu** l'avis favorable unanime du Comité technique en date 10 Mars 2021,

**Considérant** les réunions de travail avec les partenaires sociaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver** le règlement intérieur et ses annexes applicables à l'ensemble du personnel des services de la ville d'Etaples-sur-Mer et du CCAS

**la délibération est adoptée par 29 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

